

FCP BIAT EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT EQUILIBRE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	102 912,306 TND
-Des sommes distribuables de.....	(9 454,534) TND
-Un Résultat net de	3 260,023 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT EQUILIBRE** au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que le conseil d'administration du gestionnaire, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 07 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

M. Mahmoud ZAHAF

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	60 133,059	54 355,242
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		45 001,296	49 180,292
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		10 084,959	0,000
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		5 046,804	5 174,950
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	50 774,679	51 834,298
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		48 126,845	30 025,642
AC2-B	DISPONIBILITES		2 647,834	21 808,656
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	21,918	0,000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		21,918	0,000
TOTAL ACTIF			110 929,656	106 189,540
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	374,021	1 597,256
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7 643,329	4 940,001
TOTAL PASSIF		PA	8 017,350	6 537,257
ACTIF NET			102 912,306	99 652,283
CP1	CAPITAL	CP1	112 366,840	105 087,184
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-9 454,534	-5 434,901
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		-5 434,901	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-4 019,633	-7 218,983
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		0,000	1 784,082
ACTIF NET			102 912,306	99 652,283
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			110 929,656	106 189,540

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

	Période du	Période du
Note	01/01/2014	10/09/2012
	au	au
	31/12/2014	31/12/2013
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 1 870,998	4 406,400
PR1-A REVENUS DES ACTIONS	1 661,360	3 147,350
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT	3,288	0,000
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)	206,350	1 259,050
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 1 135,934	305,093
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR	1 135,934	6,178
PR2-A REVENUS SUR COMPTE DEPOT	0,000	298,915
REVENUS DES PLACEMENTS	3 006,932	4 711,493
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -4 383,986	-6 747,850
REVENU NET DES PLACEMENTS	-1 377,054	-2 036,357
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -2 642,579	-5 182,626
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 019,633	-7 218,983
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	0,000	1 784,082
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-4 019,633	-5 434,901
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	0,000	-1 784,082
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	5 949,345	-6 803,221
PR4-C +/- VALUES REALISEES / CESSION TITRES	1 372,309	8 785,695
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-41,998	-516,875
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 260,023	-5 753,384

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2014 au 31/12/2014	10/09/2012 au 31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	3 260,023	-5 753,384
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 019,633	-7 218,983
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POTENTIELLES SUR TITRES	5 949,345	-6 803,221
AN1-C +/-VAL REALISEES SUR CESSION DESTITRES	1 372,309	8 785,695
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-41,998	-516,875
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0,000	5 405,667
SOUSCRIPTIONS	0,000	68 560,209
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	68 900,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	0,000	648,603
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0,000	-988,394
RACHATS	0,000	-63 154,542
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0,000	-63 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	0,000	-2 027,018
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	0,000	2 772,476
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 260,023	-347,717
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	99 652,283	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	102 912,306	99 652,283
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	1 050	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	1 050	1 050
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	94,906	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	98,011	94,906
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3,272%	-5,093%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP EQUILIBRE

Le Fonds commun de placement **FCP BIAT EQUILIBRE** initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP (Agrément de changement de la dénomination du FCP N° 34-2014 du 29 mai 2014) de catégorie **Mixte**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°13-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

EXERCICE COMPTABLE

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « FCP BIAT EQUILIBRE », l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 ÉVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 ÉVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

III.5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN ET ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés	5 254	45 858,934	45 001,296	43,73
ARTES	450	3 562,500	3 600,450	3,50
ASSAD	600	5 247,000	4 807,800	4,67
CARTHAGE CEMENT	1 300	4 459,000	3 155,100	3,07
CEREALIS	300	2 040,000	2 044,800	1,99
MONOPRIX	300	8 701,500	6 580,200	6,39
SFBT	400	4 683,874	9 004,800	8,75
SIMPAR	150	8 368,500	8 422,350	8,18
SIMPAR NG	32	1 630,080	1 628,800	1,58
SITS	700	2 170,000	1 344,000	1,31
TPR	1 022	4 996,480	4 412,996	4,29
Emprunt d'État	10	9 994,000	10 084,959	9,80
BTA 5-10/2015	10	9 994,000	10 084,959	9,80
Autres Valeurs (OPCVM)	49	5 043,042	5 046,804	4,90
SICAV TRESOR	49	5 043,042	5 046,804	4,90
Total Portefeuille titres	5 313	60 895,976	60 133,059	58,43

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUILIBRE se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts Courus	+/-values latentes	Valeur au 31-12	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2013	61 158,463		- 6 803,221	54 355,242	
Acquisition de l'Exercice					
Actions et droits rattachés	2 536,400			2 536,400	
Emprunt d'État (BTA)	9 994,000			9 994,000	
Remboursement et cession de l'Exercice					
Cession des Actions et droits rattachés	- 12 689,968			- 12 689,968	1 372,232
Cession des titres OPCVM	-102,919			- 102,919	0,077
Variation des +/- values potentielles sur titres			5 949,345	5 949,345	
Variation des intérêts courus		90,959		90,959	
Solde au 31/12/2014	60 895,976	90,959	-853,876	60 133,059	1 372,309

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 870,998 Dinars** au 31/12/2014 contre **4 406,400 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Revenus des actions	1 661,360	3 147,350
Dividendes	1 661,360	3 147,350
Revenus des Emprunts d'Etat	3,288	0,000
Intérêt Courus	3,288	0,000
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	206,350	1 259,050
Dividendes	206,350	1 259,050
TOTAL	1 870,998	4 406,400

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **48 126,845 Dinars** représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	30	28 577,371	28 928,888	28,110
BTC 52S-27/10/2015	20	19 191,791	19 197,957	18,655
Total	50	47 769,162	48 126,845	46,765

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **2 647,834 Dinars** et représentant les avoirs en banque

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014 à **1 135,934 Dinars** contre **305,093 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor	1 135,934	6,178
• Intérêts courus	1 135,934	6,178
Revenus des Comptes de dépôt	0.000	298,915
• Intérêts Crédeurs	0.000	298,915
Total	1 135,934	305,093

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **21,918 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats de Bons des Trésor Assimilables.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2014 à **8 017,350 Dinars** contre **6 537,257 Dinars** au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	374,021	1 597,256
PA2	Autres créditeurs divers	7 643,329	4 940,001
	TOTAL	8 017,350	6 537,257

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **374,021 Dinars** contre **1 597,256 Dinars** et se détaillant comme suit :

Opérateurs Crédeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	102,101	577,270
Dépositaire	200,446	594,858
Distributeurs	71,474	425,128
Total	374,021	1 597,256

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2014 à **7 643,329 Dinars** contre **4 940,001 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat impôts et taxes	53,953	95,957
Redevance CMF	8,654	10,985
Rémunération CAC	5 240,567	4 636,122
Publication CMF	294,581	196,937
Sommes à l'encaissement / Vente d'actions en Bourse	2 045,574	0,000
Total	7 643,329	4 940,001

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014 à **4 383,986 Dinars** contre **6 747,850 Dinars** au 31/12/2013 représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	1 556,376	3 228,691
Rémunération du dépositaire	2 360,058	3 088,661
Rémunération des distributeurs	467,552	430,498
Total	4 383,986	6 747,850

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **2 642,579 Dinars** contre **5 182,626 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	100,872	182,367
Honoraires CAC	2 298,663	4 636,122
Etat impôts et taxes	45,000	120,000
Diverses charges d'exploitation	198,044	244,137
Total	2 642,579	5 182,626

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 105 000,000 Dinars	: 100 000,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 1 050	: 1 000
• Nombre de porteurs de parts	: 2	: 1
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 0	: 68 900,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 0	: 689
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 0	: 63 900,000
• Nombre de titres rachetés	: 0	: 639
<u>Capital</u>	: 112 366,840 Dinars	: 105 087,184 Dinars
✓ Montant en nominal	: 105 000,000 Dinars	: 105 000,000 Dinars
✓ Sommes non distribuables ^(*)	: 7 366,840 Dinars	: 87,184 Dinars
✓ Nombre de titres	: 1050	: 1 050
✓ Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **7 366,840** Dinars au 31/12/2014 contre **87,184** Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	87,184	0,000
1- Résultat non distribuable de l'exercice	7 279,666	1 465,599
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	5 949,345	-6 803,221
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	1 372,309	8 785,695
✓ Frais de négociation de titres	- 41,988	-516,875
2- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-1 378,415
✓ Aux émissions	0,000	648,603
✓ Aux rachats	0,000	-2 027,018
Sommes non distribuables	7 366,840	87,184

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUILIBRE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	- 4 019,633	-7 218,983
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,000	1 784,082
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	- 5 434,901	0,000
Sommes Distribuables	- 9 454,534	-5 434,901

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	2,864	4,487
Charges de gestion des placements	(4,175)	(6,427)
Revenu net des placements	(1,311)	(1,939)
Autres charges d'exploitation	(2,517)	(4,936)
Résultat d'exploitation	(3,828)	(6,875)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	1,699
Sommes distribuables de l'exercice	(3,828)	(5,176)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	(1,699)
Variation des plus ou moins values potentielles des titres	5,666	(6,479)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,307	8,367
Frais de négociation de titres	(0,040)	(0,492)
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	6,933	1,396
Résultat net de l'exercice	3,105	(5,479)
Résultat non distribuable de l'exercice	6,933	1,396
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	(1,314)
Sommes non distribuables de l'exercice	6,933	0,082
Valeur Liquidative	98,011	94,906
V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	4,353%	4,850%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	2,624%	3,725%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,991%	3,906%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – EQUILIBRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 12 Août 2014 en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1,5% HT de l'actif net à 1% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EQUILIBRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la FCP BIAT – EQUILIBRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EQUILIBRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0,7% HT de l'actif net l'an à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2014.